

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 24/04/2018

du Luberon Pour l'autorité Compétente par délégation

Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Délibération **2018 BS 80** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ANIMATION DU SITE NATURA 2000 FR9301587 « LE CALAVON ET L'ENCREME » - AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR UNE PROLONGATION DE 6 MOIS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 5 avril à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 30 mars, se sont réunis au foyer rural de Vachères sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Gisèle MAGNE.

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Valérie DELONNETTE à Dominique SANTONI

Nadine SARTE-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés :

Jacqueline COMBE

Paule DAPRES

Mireille BOR

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Stéphane SAUVAGEON

Pierre FISCHER

Noëlle TRINQUIER

Fabienne ELLUL

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;
 Vu l'arrêté du 16 février 2010 portant désignation du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Enchrème » en Zone de Protection Spéciale de Conservation ;
 Vu la délibération n°2015CS60 du Comité Syndical du 25 juin 2015 ;
 Vu la convention financière n° DDT/SEMN-2015/011, en date du 29 juillet 2015, entre l'Etat et Parc du Luberon pour la période d'animation 2015-2018 ;
 Vu la délibération n°2018CS20 du Comité Syndical du 20 février 2018 ;
 Considérant que les services de l'Etat ont récemment informé le Parc du Luberon que l'opération initialement prévue avec un taux d'aide de 100 % sera finalement financée à hauteur de 90.6 % sur le même montant de dépense prévu, soit 12 500 € ;
 Considérant que cette information nécessite une modification du plan de financement de l'opération ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de demande de prolongation de la convention financière n° DDT/SEMN-2015/011 entre l'Etat et le Parc du Luberon pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 ;
- **VALIDE** la modification du plan de financement de l'opération et sollicite l'aide de l'Etat comme suit :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)		
Prestations PNRL_(ingénierie) :	12 500 €	Etat	90.6 %	11 325 €
		Parc	9.4 %	
		Crédit Ingénierie		1 175 €
Total	12 500 €	Total	100 %	12 500 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

